

## ● Appel à candidatures 2025

[www.dda-auvergnerhonealpes.org](http://www.dda-auvergnerhonealpes.org) est un site de documentation et d'édition web consacré aux œuvres d'artistes visuel·les vivant en Auvergne-Rhône-Alpes. Les dossiers numériques conçus en collaboration avec les artistes présentent leurs œuvres et leurs parcours par de nombreuses ressources documentaires (photos, vidéos, textes, CV, actualités, etc.).

Outil de découverte et de recherche, le site met à disposition de tous publics une documentation riche et détaillée, réactualisée régulièrement. Ce travail éditorial se complète d'une démarche de communication et de médiation. L'équipe de DDA-AuRA accompagne les artistes à long terme en leur proposant une réflexion renouvelée sur la représentation de leurs œuvres, un soutien technique et une visibilité élargie.

Comme les associations homologues du Réseau documents d'artistes (en PACA, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, La Réunion, Genève, Centre-Val-de-Loire), DDA-AuRA a pour but de réunir un ensemble d'artistes varié en termes de générations, implantations géographiques, médiums et démarches artistiques. Le fonds documentaire en ligne, qui s'enrichit en moyenne d'une dizaine de nouvelles publications par an, représente à ce jour le travail de plus d'une centaine d'artistes.

### → Comité de sélection

Chaque année, un comité renouvelé, composé de divers·es professionnel·les de l'art, est invité à étudier les candidatures pour déterminer les artistes qui intégreront le fonds durant l'année. L'appel est ouvert aux artistes professionnel·les installé·es sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes. Le prochain jury se tiendra en avril.

### → Conditions de candidature

Le site [dda-auvergnerhonealpes.org](http://dda-auvergnerhonealpes.org) concerne des artistes plasticien·nes ou designer·euses résidant en Auvergne-Rhône-Alpes. Leur production doit être suffisamment développée pour qu'une documentation approfondie leur soit consacrée. Le comité évalue la qualité, la cohérence et l'évolution de la démarche artistique.

Pour postuler, il est nécessaire de :

- **vivre et travailler en Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **mener une activité artistique professionnelle depuis plus de 3 ans ;**
- **travailler dans le champ de l'art contemporain ;**
- **exposer régulièrement dans des lieux d'art contemporain en France et/ou à l'étranger.**

### → Candidature à envoyer, jusqu'au 25 février

(uniquement au format numérique)

— **Un dossier complet en PDF (poids maximum du fichier : 25 Mo), comprenant :**

- Année de naissance, formation, coordonnées, galerie(s), site(s) web (le cas échéant) ;
- CV artistique exhaustif et actualisé (expositions personnelles et collectives, résidences, collections publiques, œuvres dans l'espace public, bibliographie..), annonce des événements prévus en 2025 ;
- Texte(s) de présentation de la démarche artistique ;
- Documentation visuelle du travail (photographies des œuvres et vues d'expositions) avec descriptifs et légendes (présenter un choix d'œuvres récentes et plus anciennes permettant de percevoir l'évolution de la production) ;
- Liens vers des extraits vidéos et/ou sonores (le cas échéant).
- Ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de son travail.

— **Optionnel** : Les candidat·es qui le souhaitent peuvent formuler une courte note d'intention pour préciser leur intérêt à rejoindre DDA-AuRA à ce stade de leur parcours.

Précision : Le portfolio PDF sera projeté sur écran durant le comité comme support de présentation. Il est recommandé que les visuels soient de taille et de qualité suffisantes pour une bonne visualisation.

Les candidatures sont à envoyer (par mail ou transfert de fichiers) à : [candidature@dda-ra.org](mailto:candidature@dda-ra.org)  
**Date limite : mardi 25 février (inclus)**

Aucun dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pris en compte. Une confirmation de réception sera envoyée après vérification du dossier.